

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2704

9 décembre 2010

SOMMAIRE

1. Sicav	129747	Formula G	129784
Altraplan Luxembourg S.A.	129763	Frégate Investments S.à r.l.	129778
Athena Sicav	129753	Friederich	129777
AXA Investplus	129746	Galen S.A.	129785
AXA Luxembourg Fund	129746	G.N. Research S.A.	129784
Bearbull Selector	129748	Grosso S.à r.l.	129792
Carabus Shipping Sàrl	129783	G Six G SAH	129754
Caragana S.A.	129750	G Six G SAH	129754
Chronos FCP-FIS	129760	Helarb C.C.N. S.à r.l.	129792
Codinter Holding	129751	H.M. Kapteijns Pensioen B.V./S.à r.l.	129792
CP Valentine International S.A.	129752	Iliade Développement S.à r.l.	129792
Crossroad FCP-FIS	129760	Indunet S.à r.l.	129768
EHHS S.à r.l.	129785	Indunet S.à r.l.	129773
Elary International S.A.	129747	Indunet S.à r.l.	129774
Eurowest Management S.A.	129763	International Metals S.A.	129746
Eurowest Management S.A.	129762	International Promoting and Participation Company S.A.H.	129751
Fairacre Eclipse (Lux) 1 S.à r.l.	129765	Jovest Holding S.A.	129748
Fairacre Eclipse (Lux) S.à r.l.	129764	Lux-Garantie	129752
Fairacre Plus 1 (Lux) S.à r.l.	129768	Mafex Holding S.A.	129769
Fairacre Plus 2 (Lux) S.à r.l.	129768	Marquisaat	129760
Fairacre Plus (Lux) S.à r.l.	129767	METROINVEST EUROPEAN ASSETS (Luxembourg) S.à r.l.	129778
Fairacre Properties (Lux) 1 S.à r.l.	129769	Oaktree Holding S.A.	129749
Fairacre Properties (Lux) 2 S.à r.l.	129769	Oil Finance Holding S.A.	129753
Fairacre Properties (Lux) 3 S.à r.l.	129773	Real Estate Development S.A.	129749
Fairacre Properties (Lux) 4 S.à r.l.	129774	Telimir Holding S. à r. l.	129760
Fairacre Properties (Lux) 5 S.à r.l.	129774	Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A.	129754
Fairacre Properties (Lux) S.à r.l.	129768	U.S. Fixed Income Fund Management Company S.A.	129775
Fairchild Participations S.A.	129763	Zefiros S.A.	129751
Family Office Services & Consultants S.à r.l.	129765		
First Technology S.à r.l.	129774		
Fitness Balance Sàrl	129775		
Foratec International Holding S.A.	129783		

International Metals S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 5.907.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui devrait se tenir au siège social de la société, le 27 décembre 2010 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approval of the liquidation report and the liquidation accounts;
2. Approval of the report of the liquidation auditor;
3. Discharge to the liquidator and the liquidation auditor for the exercise of their mandate;
4. Decision to keep the accounting books and documents of the Corporation during a period of five years at the registered office of the Corporation;
5. Decision to keep all sums and assets due to creditors and members which it has not been possible to deliver to them at the registered office of the dissolved Corporation for the benefit of all it may concern;
6. Close of the liquidation.

Le Liquidateur.

Référence de publication: 2010159731/799/19.

AXA Investplus, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 26.830.

L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

des actionnaires de AXA INVESTPLUS, SICAV se tiendra au siège de BGL BNP Paribas, 50, avenue J.F. Kennedy à Luxembourg, le vendredi 10 décembre 2010 à 16.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clos le 30 septembre 2010.
2. Rapport du réviseur d'entreprises.
3. Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010.
4. Dividende des actions de distribution.
5. Décharge aux administrateurs.
6. Nominations statutaires.
7. Réélection du réviseur d'entreprises.
8. Divers.

Pour pouvoir assister à l'assemblée générale annuelle, conformément à l'article 11 des statuts, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs actions cinq jours au moins avant l'assemblée annuelle au siège social, auprès de BGL BNP Paribas, ou auprès de AXA Bank Europe S.A., Bruxelles.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010161857/755/24.

AXA L Fund, AXA Luxembourg Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 27.225.

L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

des actionnaires de AXA L FUND, SICAV se tiendra au siège de BGL BNP Paribas, 50, avenue J.F. Kennedy à Luxembourg, le vendredi 10 décembre 2010 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clos le 30 septembre 2010.
2. Rapport du réviseur d'entreprises.
3. Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010.
4. Dividende des actions de distribution.
5. Décharge aux administrateurs.

6. Nominations statutaires.
7. Réélection du réviseur d'entreprises.
8. Divers.

Pour pouvoir assister à l'assemblée générale annuelle, conformément à l'article 11 des statuts, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs actions cinq jours au moins avant l'assemblée annuelle au siège social, auprès de BGL BNP Paribas, ou auprès de AXA Bank Europe S.A., Bruxelles.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010161858/755/24.

Elary International S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 100.082.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 28 décembre 2010 à 17:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire à la liquidation
2. Décharge à donner au liquidateur et au commissaire à la liquidation
3. Clôture de la liquidation
4. Indication de l'endroit où les livres et documents de la société ont été déposés et vont être conservés pour une durée de cinq ans.

Le Liquidateur.

Référence de publication: 2010161860/795/16.

1. Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 96.344.

Die Aktionäre der 1. SICAV werden hiermit zu einer

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 29. Dezember 2010, 11.00 in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Beschluss über die Neufassung der Satzung der Investmentgesellschaft zum 1. Februar 2011 vorbehaltlich der Genehmigung der CSSF. Ein Entwurf der neuen Satzung ist auf Anfrage bei der Investmentgesellschaft erhältlich.

Die Punkte, die auf der Tagesordnung der Außerordentlichen Generalversammlung stehen, verlangen ein Anwesenheitsquorum von mindestens 50 Prozent des ausgegebenen Gesellschaftskapitals sowie eine Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien. Im Falle, in dem anlässlich der Außerordentlichen Generalversammlung das o. g. Quorum nicht erreicht wird, wird eine zweite Außerordentliche Generalversammlung an der gleichen Adresse gemäß den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts einberufen, um über die auf der o. g. Tagesordnung stehenden Punkte zu beschließen. Anlässlich dieser Versammlung ist kein Anwesenheitsquorum verlangt und die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien getroffen.

Um an dieser Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen Aktionäre von in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien ihre Aktien durch die jeweilige depotführende Stelle mindestens fünf Tage vor der Generalversammlung sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle (Sperrbescheinigung) am Tag der Versammlung nachweisen. Aktionäre oder deren Vertreter, die an der Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis spätestens 23. Dezember 2010 anzumelden.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der 1. SICAV (DZ PRIVATBANK S.A.) unter der Telefonnummer 00352/44 903-4025 oder unter der Fax-Nummer 00352/44903-4009 angefordert werden.

Luxemburg, im Dezember 2010.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010161862/755/28.

Bearbull Selector, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 114.340.

Le Conseil d'Administration de BEARBULL SELECTOR (la "SICAV") a décidé de soumettre la question de la dissolution de la SICAV à l'Assemblée Générale des actionnaires.

En conséquence, les actionnaires de la SICAV sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 28 décembre 2010 à 9.30 heures au siège social de la SICAV, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la SICAV
2. Nomination d'un liquidateur
3. Détermination des pouvoirs et de la rémunération du liquidateur
4. Nomination de KPMG Audit S.à r.l. en tant que réviseur à la liquidation
5. Divers

Conformément aux dispositions de l'Article 13 des statuts de la SICAV, le calcul de la valeur nette d'inventaire, l'émission, le rachat et la conversion des actions de la SICAV peuvent être suspendus dès la publication de l'avis de convocation d'une assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer sur la dissolution de la SICAV. Par conséquent, les actionnaires sont informés que le calcul de la valeur nette d'inventaire des actions et l'émission, le rachat et la conversion d'actions de la SICAV sont suspendus à partir du 9 décembre 2010.

L'Assemblée ne pourra délibérer valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs titres auprès de la Banque Degroof Luxembourg S.A. cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010161861/755/27.

Jovest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 38.919.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 19 novembre 2010 n'ayant pu délibérer valablement sur les points de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint,

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 27 décembre 2010 à 11.15 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Modification de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:
«La Société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.
La société a également pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la location, la gestion, l'administration et la détention sous toute forme, de façon directe ou indirecte, de tout bien immobilier, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.
La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature mobilière, immobilière, commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.»

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010153519/755/26.

Real Estate Development S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 29.211.

L'Assemblée Générale du 22 novembre 2010 n'ayant pas réuni le quorum de présence requis,
Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 30 décembre 2010 à 14 heures dans les bureaux de l'Etude Tabery & Wauthier, 10 rue Pierre d'Aspelt,
L-1142 Luxembourg

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social de la société avec suppression de toute référence à la qualité de société holding régie par la loi du 31 juillet 1929 notamment à l'article 1^{er} des statuts et changement de l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:
« La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.
Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.
La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant compléter.
La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.
Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.
La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»
2. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010149923/322/30.

Oaktree Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 22.951.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 19 novembre 2010 n'ayant pu délibérer valablement sur les points de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint,

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 27 décembre 2010 à 10.45 heures au siège social de la société avec pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social pour soumettre la société à la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial («SPF»).
2. Changement de la dénomination de la société en «OAKTREE HOLDING S.A., SPF»
3. Adaptation afférente de l'article 4 des statuts de la Société relatif à l'objet pour lui donner la teneur suivante:
«La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.
Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments,

que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial.»

4. Ajout d'un alinéa à l'article 5:
«Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF».
5. Adaptation afférente de l'article 22 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:
«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi SPF ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts».
6. Refonte complète des statuts.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010153516/755/45.

Caragana S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 26.100.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 19 novembre 2010 n'ayant pu délibérer valablement sur les points de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint,

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 27 décembre 2010 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social pour soumettre la société à la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial («SPF»).
2. Changement de la dénomination de la société en «CARAGANA S.A., SPF» et modification afférente de l'article 1 des statuts.
3. Adaptation afférente de l'article 4 des statuts de la Société relatif à l'objet pour lui donner la teneur suivante:
«La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.
Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial.»
4. Ajout d'un alinéa à l'article 5:
«Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF».
5. Adaptation afférente de l'article 15 des statuts de la Société relatif à l'objet pour lui donner la teneur suivante:
«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi SPF ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010153517/755/45.

Codinter Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 15.317.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le vendredi 17 décembre 2010 à 12.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transformation de la Société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial («SPF»), conformément aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»); modification corrélative des articles premier, quatre, six et trente-deux des statuts, et notamment, modification de la dénomination sociale de la Société en «CODINTER S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF», redéfinition de l'objet social de la Société, et ajout de nouveaux alinéas deuxième et quatrième à l'article six des statuts;
2. Refonte générale des statuts de la Société de manière à en assurer la cohérence et en vue de les adapter aux résolutions précédentes ainsi qu'à toutes modifications de la loi sur les sociétés commerciales.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010154230/546/20.

Zefiros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 149.358.

Sie werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

der Aktionäre der Zefiros S.A., welche am 17. Dezember 2010 um 14.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit der nachfolgenden Tagesordnung stattfinden wird, eingeladen:

Tagesordnung:

1. Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars
2. Vorlage und Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31.12.2009
3. Beschlussfassung der Gewinnverwendung
4. Entlastung des Verwaltungsrates und des Kommissars
5. Verschiedenes

Im Namen und Auftrag des Verwaltungsrates.

Référence de publication: 2010156246/17.

I.P.A.P. S.A.H., International Promoting and Participation Company S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 10.356.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 2010 n'ayant pu se tenir comme prévu, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 décembre 2010 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,

- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010156925/755/20.

Lux-Garantie, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 55.646.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg à Luxembourg, 1, rue Zithe, le **lundi 20 décembre 2010** à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 2010.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2010; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination du réviseur d'entreprises.
6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des agents payeurs ci-après:

- BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
- BANQUE RAIFFEISEN S.C.
- FORTUNA BANQUE S.C.

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010156927/755/30.

CP Valentine International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 42.702.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à :

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra devant notaire le **17 décembre 2010** à 10.00 heures au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet de la Société afin de lui donner la teneur suivante:
"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.
Par actifs financiers au sens de la loi, il convient d'entendre:
(i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
(ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.
La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

La Société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui sont de nature à le favoriser, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi."

2. Transformation de la Société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et changement de la dénomination sociale en " CP VALENTINE INTERNATIONAL S.A.- SPF".
3. Adaptation et refonte complète des statuts.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010156948/521/30.

Oil Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 45.429.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra en l'étude du notaire Anja HOLTZ située à L-9570 Wiltz, 16-18, rue des Tondeurs, en date du 16 décembre 2010 à 15 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transformation de la société en Société de Patrimoine Familial et modification subséquente des statuts;
2. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2009;
3. Discussion et approbation du rapport du Commissaire afférent à l'exercice clôturé le 30 septembre 2009;
4. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice clôturé le 30 septembre 2009;
5. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice clôturé le 30 septembre 2009;
6. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des LCSC pour l'exercice clôturé le 30 septembre 2009;
7. Modifications au sein du Conseil d'Administration et renouvellement du mandat du commissaire;
8. Divers.

Référence de publication: 2010158726/1004/20.

Athena Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 47.027.

Le Conseil d'administration de la Société a l'honneur de vous convoquer à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires de la Société qui se tiendra le 20 décembre 2010 à 11 heures, en l'étude de Me Gérard Lecuit, 31 boulevard Prince Henri à L - 1724 Luxembourg (l'"Assemblée"), pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Mise à jour des modalités d'émission d'actions au sein de sous-fonds/classes ainsi que des modalités de souscription, de détention et de rachat forcé d'actions et modification subséquente des articles 5, 6 et 8 des Statuts;
2. Clarification des pouvoirs du conseil d'administration et insertion d'un nouvel article au sein des Statuts à ce propos;
3. Mise à jour des règles d'allocation des actifs/engagements des différents sous-fonds et insertion de la technique du pooling et modification subséquente de l'article 22 des Statuts;
4. Mise à jour des modalités de liquidation et de restructuration de sous-fonds et modification subséquente de l'article 28 des Statuts; et
5. Mise à jour générale des Statuts afin de notamment refléter les dernières évolutions législatives et réglementaires et modification, entre autre, des articles 4, 5, 10, 11, 12, 14, 19, 20 et 23.

Le texte complet des modifications statutaires proposées est disponible sur simple demande au siège social de la Société.

L'Assemblée ne pourra valablement délibérer et voter que si un quorum de 50% du capital de la Société est présent ou représenté et les décisions seront valablement prises à la majorité des deux-tiers des voix exprimées à l'Assemblée.

Si le quorum de présence devait ne pas être atteint lors de l'Assemblée, une seconde assemblée générale extraordinaire sera reconvoquée avec le même ordre du jour le 27 janvier 2011 à 11 heures (l'"Assemblée Reconvoquée"). L'Assemblée Reconvoquée délibérera valablement sans condition de quorum à la majorité des deux-tiers des votes exprimés.

Les actionnaires qui seraient dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée sont priés de compléter et de signer la procuration disponible au siège social de la Société et de la retourner au plus tard le 15 décembre 2010 avant 17 heures à l'attention de Monsieur Philippe Peiffer.

La procuration reste valable pour l'Assemblée Reconvoquée si le quorum de présence devait ne pas être atteint lors de l'Assemblée.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010157590/755/33.

G Six G SAH, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 84.317.

Conformément au prescrit de l'article 67-1 (3) de la loi du 10 août 1915 portant Loi Coordonnée sur les Sociétés Commerciales, les obligataires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra en l'étude du notaire Anja HOLTZ à Wiltz en date du 16 décembre 2010 à 16 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transformation de la société en Société de Gestion de Patrimoine Familial, en abrégé «SPF» et modification sub-séquente des statuts;
2. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010158774/1004/16.

G Six G SAH, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 84.317.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra en l'étude du notaire Anja HOLTZ à Wiltz en date du 16 décembre 2010 à 16 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transformation de la société en Société de Gestion de Patrimoine Familial, en abrégé «SPF» et modification sub-séquente des statuts;
2. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010158798/1004/15.

Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 9.471.

L'an deux mille dix, le deux décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

1° La société anonyme de droit suisse UNION BANCAIRE PRIVEE, UBP SA, ayant son siège social au 96-98, rue du Rhône, CH-1204 Genève, inscrite au registre de commerce de Genève sous le numéro CH-660-0071956-1, représentée aux fins des présentes par Vérane Waltregny et Eric Stilmant, ayant leur adresse professionnelle au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en qualité de mandataires ad hoc, en vertu d'une décision du conseil d'administration prise par voie circulaire en date du 29 novembre 2010 conformément à l'article 22 des statuts de la société, et qui demeurera ci-annexée,

ci-après dénommée «UBP Suisse»

de première part;

2° La société anonyme de droit luxembourgeois UNION BANCAIRE PRIVEE (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9.471, dûment représentée aux fins des présentes par Vérane Waltregny, Adjoint à la Direction, et Eric

Stilmant, membre de la Direction, ayant leur adresse professionnelle au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en qualité de mandataires, en vertu d'une décision du conseil d'administration prise par voie circulaire en date du 1^{er} décembre 2010 conformément à l'article 14 des statuts de la société, et qui demeurera ci-annexée,

ci-après dénommée «UBP Luxembourg»

de seconde part.

UBP Suisse et UBP Luxembourg, ensemble étant désignées comme les «Sociétés».

Lesquelles nous ont requis d'acter ainsi qu'il suit un projet d'apport d'une branche d'activités directement arrêté entre elles, dont les conditions et modalités sont les suivantes:

1. Description de l'opération.

1.1. En date du 1^{er} décembre 2010 et du 29 novembre 2010, le conseil d'administration d'UBP Luxembourg et le conseil d'administration d'UBP Suisse ont décidé respectivement de procéder à un apport de branche d'activités conformément à l'article 308bis-3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») et de soumettre l'opération aux dispositions des articles 285 à 308, (hormis l'article 303) afin que l'apport bénéficie de plein droit du transfert à UBP Luxembourg des actifs et passifs ainsi que des éléments de hors-bilan (le «patrimoine») qui se rattachent à la branche d'activités. Au terme de cette opération, tout le patrimoine de la branche d'activités que constitue l'activité de la succursale luxembourgeoise de la société UBP Suisse, établie au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, connue sous la dénomination de UNION BANCAIRE PRIVEE, SUCCURSALE LUXEMBOURG, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 8.310 («UBP Succursale») sera transféré à la société de droit luxembourgeois UBP Luxembourg.

1.2. En conséquence de ce qui précède, le conseil d'administration d'UBP Suisse et le conseil d'administration d'UBP Luxembourg ont décidé, ce même jour, de rédiger le projet d'apport de branche d'activités de UBP Succursale dont le texte suit.

1.3. Les parties comparantes déclarent expressément que le présent projet d'apport de branche d'activités est établi conformément aux dispositions de l'article 308bis-3 (apport de branche d'activités) et des articles 285 à 308 (dispositions applicables aux scissions) de la Loi, à l'exclusion de l'article 303.

1.4. Le présent projet d'apport de branche d'activités constitue un contrat de transfert conformément à l'article 69 ss de la Loi fédérale suisse sur la fusion, la scission, la transformation et le transfert de patrimoine du 3 octobre 2003 («LFus»).

2. Forme, dénomination, objet et siège social des sociétés participantes.

2.1. La société apporteuse / société transférante

2.1.1. Dénomination: Union Bancaire Privée, UBP SA

2.1.2. Forme: société anonyme (SA) de droit suisse

Objet social: La société a pour but l'exploitation d'une banque ainsi que l'exercice d'une activité de négociant en valeurs mobilières (...)

2.1.3. Siège social: rue du Rhône, 96-98, CH-1204 Genève, Suisse

2.2. La société bénéficiaire

2.2.1. Dénomination: Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A.

2.2.2. Forme: société anonyme (SA) de droit luxembourgeois

2.2.3. Objet social: La société a pour objet social de faire tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en concours avec des tiers, dans le Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, directement, indirectement ou sous forme de participations de n'importe quelle manière, toutes opérations bancaires et financières et généralement toutes opérations qui peuvent contribuer soit directement, soit indirectement à la réalisation de cet objet, cette disposition étant à entendre dans le sens le plus large.

2.2.4. Siège social: 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

3. Motif de l'apport. Le motif principal de l'apport de branche d'activités d'UBP Succursale réside dans la restructuration interne du groupe UBP composé de succursales et de filiales détenues par le même actionnaire et ce afin de simplifier la structure sociale.

4. Description des éléments du patrimoine actif et passif et des éléments de hors-bilan apportés/transférés à UBP Luxembourg. A la suite de l'approbation de l'apport de la branche d'activités par l'assemblée générale des actionnaires de chacune des Sociétés, l'intégralité des actifs et passifs et des éléments du hors-bilan d'UBP Succursale seront apportés à UBP Luxembourg.

Le présent projet d'apport est basé sur le bilan, le hors-bilan et le compte des profits et pertes d'UBP Succursale au 30 septembre 2010 approuvés par les membres du conseil d'administration d'UBP Suisse.

L'inventaire préliminaire au 30 septembre 2010 désignant les objets du patrimoine actif et passif qui sont transférés est joint au présent projet d'apport en tant qu'Annexe 1.

Il n'y a pas eu d'événements significatifs ne relevant pas de l'activité courante de la banque qui se sont déroulés après le 30 septembre 2010 et qui auraient un impact substantiel sur les éléments de l'actif, du passif et du hors-bilan.

Une situation comptable non audité arrêtée au 31 décembre 2010 d'UBP Succursale sera établie par UBP Succursale à Luxembourg sous la responsabilité du conseil d'administration d'UBP Suisse conformément aux obligations réglementaires d'UBP Succursale. Les parties arrêteront l'inventaire au 31 décembre 2010 désignant les objets du patrimoine actif et passif et des éléments de hors-bilan qui seront transférés, lequel sera annexé au procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui statuera définitivement sur l'apport, en tant que document complémentaire au projet d'apport. L'inventaire indiquera en particulier la valeur totale des actifs et passifs et des éléments hors-bilan transférés.

L'apport envisagé sera réalisé avec date d'effet comptable et fiscal fixée au 1^{er} janvier 2011.

Le conseil d'administration d'UBP Suisse informera ses actionnaires ainsi que le conseil d'administration d'UBP Luxembourg (afin que ce dernier informe ses actionnaires) de toute modification importante du patrimoine actif et passif et du hors-bilan d'UBP Succursale intervenue entre la date du présent projet d'apport et la date de la réunion de l'assemblée générale d'UBP Suisse appelée à se prononcer sur le présent projet d'apport.

5. Liste des rapports de travail transférés en raison de l'apport de la branche d'activités. Conformément aux exigences de l'article 71 al. 1 lit. e de la LFus, la liste des rapports de travail transférés en raison du transfert de patrimoine est jointe en Annexe 2.

Tous les employés concernés par l'apport de la branche d'activité / transfert de patrimoine constituée par UBP Succursale, soit ceux dont les rapports de travail sont indiqués dans l'Annexe 2, seront informés dès que possible après la signature du présent projet d'apport, et au plus tard avant sa publication au Mémorial. L'information des travailleurs concernés aura ainsi lieu en temps utile avant la réalisation du transfert.

A cette occasion, la société apporteuse/transférante, en collaboration avec la société bénéficiaire, les (i) informera des motifs et des conséquences juridiques, économiques et sociales du projet d'apport / transfert et (ii) consultera avant de statuer, le cas échéant, des mesures envisagées suite au projet d'apport / transfert, en conformité avec l'article 333a du Code des obligations suisse (CO).

6. Date d'effet légal de l'apport de la branche d'activité.

6.1 D'un point de vue juridique, entre les parties, l'apport de la branche d'activités sera considéré comme étant réalisé lorsque seront intervenues les décisions d'approbation du présent projet d'apport prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de chacune des Sociétés («Date d'Effet»). Il est précisé qu'aucune des Sociétés n'a émis de titres autres que des actions et que par conséquent seule l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires est requise.

6.2 A l'égard des tiers, l'apport n'aura d'effet en vertu du droit luxembourgeois qu'après publication des décisions d'approbation du présent projet d'apport prises au sein de chacune des Sociétés, et en vertu du droit suisse qu'après inscription dudit transfert de patrimoine au registre du commerce à Genève.

7. Rapport d'échange des actions/Contre prestation. A ce jour le capital social d'UBP Luxembourg est fixé à 20.020.000 CHF représenté par 140.000 actions d'une valeur nominale de 143 CHF chacune, entièrement détenues par UBP Suisse.

Parallèlement à l'opération d'apport, UBP Luxembourg procédera, lors de l'assemblée générale extraordinaire approuvant le transfert, à la suppression de la valeur nominale de ses actions.

Les actifs et passifs d'UBP Succursale seront apportés à UBP Luxembourg à la Date d'Effet contre:

(i) l'émission de 6.000 (six mille) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale représentatives du capital social de la société UBP Luxembourg pour un montant de CHF 980.000.--, portant ainsi le capital social de UBP Luxembourg à CHF 21.000.000.--, et

(ii) une prime d'émission totale correspondant à la valeur nette comptable de UBP Succursale au 31 décembre 2010 diminuée de CHF 980.000.--

en faveur d'UBP Suisse.

Cet apport fera l'objet d'une évaluation par un réviseur d'entreprises agréé conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la Loi.

8. Modalités de remise des actions. L'attribution des actions nouvelles dans UBP Luxembourg à UBP Suisse se fera par l'inscription au registre des actionnaires d'UBP Luxembourg.

9. Date à compter de laquelle les nouvelles actions donneront le droit de participer aux bénéfices d'UBP Luxembourg. Les nouvelles actions d'UBP Luxembourg donneront le droit de participer à toute distribution de bénéfice dans UBP Luxembourg à compter de la Date d'Effet sur base d'une situation comptable avec effet au 1^{er} janvier 2011.

10. Date à partir de laquelle les opérations de la branche d'activité UBP Succursale seront considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte d'UBP Luxembourg. Les activités d'UBP Succursale seront considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de, et au nom, d'UBP Luxembourg à partir du 1^{er} janvier 2011.

11. Droits assurés par UBP Luxembourg, société bénéficiaire aux associés ayant des droits spéciaux et autres porteurs de titres autres que des actions ou parts ou les mesures proposées à leur égard. Il n'y a pas d'actionnaires, ou détenteurs de titres autres que des actions des Sociétés, disposant d'avantages spéciaux.

12. Avantages particuliers attribués aux experts (au sens de l'article 294 de la Loi), aux membres des organes de gestion ainsi qu'aux commissaires aux comptes des sociétés apporteuse et bénéficiaire. Aucun avantage particulier n'est attribué aux réviseurs d'entreprises indépendants des Sociétés, aux membres des conseils d'administration ou aux commissaires aux comptes des Sociétés.

13. Renonciation prévue par l'article 296 de la Loi. Etant donné qu'UBP Suisse détient UBP Succursale et est actionnaire unique d'UBP Luxembourg, le conseil d'administration d'UBP Luxembourg demande à son actionnaire et aux actionnaires d'UBP Suisse, en vertu de l'article 296 de la Loi, de renoncer à leur droit à recevoir ou avoir à disposition (i) le rapport des administrateurs au sens de l'article 293, le rapport de l'expert au sens de l'article 294 et l'état comptable mentionné à l'article 295 (1) (c) de la Loi.

14. Effet de l'apport de branche d'activité. Conformément à l'article 308bis-3 et par application des dispositions 285 à 308 (hormis l'article 303) de la Loi, l'apport résultera automatiquement dans le transfert par UBP Suisse de tous les actifs et passifs et éléments hors-bilan de UBP Succursale Luxembourg.

UBP Succursale sera ensuite radiée du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

15. Conditions. L'apport par UBP Suisse de la branche d'activité UBP Succursale à UBP Luxembourg se fera sous les conditions suivantes:

15.1 UBP Luxembourg, société bénéficiaire déclare avoir une parfaite connaissance du patrimoine actif, du passif et du hors-bilan apporté, et ne pas en exiger une description plus détaillée.

15.2 UBP Luxembourg supportera avec effet au 1^{er} janvier 2011, tous impôts, contributions, taxes, primes et généralement toutes les charges quelconques, qui grèvent ou pourront grever les éléments d'actif et de passif transférés et qui sont inhérents à leur propriété et leur jouissance.

15.3 UBP Suisse sera purement et simplement substituée par UBP Luxembourg dans tous les contrats, conventions, transactions ou accords conclus avec des clients ou des tiers.

15.4 UBP Luxembourg sera purement et simplement subrogée dans tous les droits, actions, hypothèques, privilèges d'UBP Suisse et garanties et toute autre sûreté personnelle ou réelle grevant les actifs transférés ou qui ont été accordés par UBP Suisse sur les actifs transférés en faveur de tiers.

16. Documents disponibles pour inspection au siège social des Sociétés. Conformément à l'article 295 de la Loi, seront à la disposition des actionnaires au siège social de chacune des Sociétés, un mois au moins avant la date de la réunion des assemblées générales extraordinaires d'approbation du projet d'apport, les documents suivants:

- le présent projet d'apport,
- les comptes annuels ainsi que le rapport du conseil d'administration des Sociétés pour les trois derniers exercices sociaux, à savoir 2007, 2008 et 2009.

17. Annexes. Les annexes au présent projet d'apport font partie intégrante de ce dernier.

18. Pouvoirs. Pouvoir est donné à M. André Hoffmann, Mme Sophie Bronkart et M. Ralph Beyer, avocats auprès de l'étude Elvinger, Hoss & Prussen, établie au 2, place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg, chacun individuellement, avec pouvoir de substitution, pour signer tout document ou prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution du présent acte, tel que l'enregistrement pour la publication du présent acte.

Dépenses, évaluation

Les dépenses, coûts, rémunérations et frais, sous quelque forme que ce soit, qui incombent aux parties en raison du présent acte sont évalués approximativement à sept mille Euros (7.000,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: V. WALTREGNY, E. STILMANT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 décembre 2010. Relation: LAC/2010/53791. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

Suit copie des annexes:

Annexe 1 Inventaire des actifs et passifs transférés

1. Valeur des actifs et passifs transférés. La valeur totale au 30 septembre 2010 des actifs transférés est de CHF 195.981.335,--. La valeur totale au 30 septembre 2010 des passifs transférés est de CHF 181.813.851,--.

L'inventaire présente un excédent d'actifs au 30 septembre 2010 de CHF 14.167.484,--.

ACTIFS	30.sept.10 CHF
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	3'794'896

Actifs financiers détenus à des fins de transaction / dérivés	1'244'675
Actifs financiers disponibles à la vente / prêts et avances	2
Prêts et créances / prêts et avances	190'035'271
Etablissements de crédit	150'539'555
Entreprises	35'819'916
Clientèle de détail	3'675'800
Actifs corporels / immobilisations corporelles	39'794
Actifs d'impôt / actifs d'impôt exigible	562'561
Autres actifs	304'136
TOTAL DES ACTIFS	195'981'335
PASSIFS	
Passifs financiers détenus à des fins de transaction / dérivés	1'243'811
Passifs financiers évalués au coût amorti	175'820'289
Dépôts d'établissements de crédit	31'858'085
Dépôts (autres que ceux d'établissements de crédit)	143'962'204
Provisions / autres	1'818'830
Autres passifs	2'930'921
Garanties financières octroyées	0
TOTAL DES PASSIFS	181'813'851

2. Notes spécifiques portant sur certains éléments d'actifs, de passifs.

Immeubles

Néant

Papiers-valeurs

Repris sous le poste «Actifs financiers disponibles à la vente / prêts et avances», soit:

(A) 1 action nominative de USD 1.--, entièrement libérée, de la société MUSCARI FINANCIAL INC. - BVI Company Number: 129871, Siège social: Akara Bldg., 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands

(B) 2 actions nominatives de USD 1.-- chacune, entièrement libérées, de la société BAYSIDE GROUP SERVICES LTD - BVI Company Number: 241435, Siège social: Akara Bldg., 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands

Valeurs immatérielles

Néant

Détail du poste «Actifs corporels / immobilisations corporelles»

Désignation	Valeur (CHF)
3 peintures	39.704

Détail du poste «Autres actifs»

Désignation	Valeur (CHF)
Avances et TVA à récupérer	134.935
Commission d'administration de comptes à recevoir	109.822
Frais généraux payés d'avance	57.897
Autres	1.482

Détail des «Actifs financiers détenus à des fins de transaction/dérivés»

Désignation	Valeur (CHF)
Juste valeur positive des opérations de change à terme	1.244.675
Il s'agit des résultats positifs non réalisés sur les opérations de change avec les clients	

Détail des «Passifs financiers détenus à des fins de transaction/dérivés»

Désignation	Valeur (CHF)
Juste valeur négative des opérations de change à terme	1.243.811
Il s'agit des résultats négatifs non réalisés sur les opérations de change avec les clients	

Détail des «Provisions/autres»

Désignation	Valeur (CHF)
Provision AGDL	968.830

Provision constituée pour couvrir les risques éventuels liés au système de garantie et d'indemnisation des clients des institutions ayant adhéré au système AGDL «Association pour la Garantie de Dépôts, Luxembourg»

Provision forfaitaire 855.000

Provision forfaitaire basée sur une instruction du directeur des contributions luxembourgeois du 16 décembre 1997. Selon cette instruction, «cette provision a pour objectif la couverture de risques probables mais non encore identifiés au moment de l'établissement du bilan»

Détail des «Autres passifs»

Désignation	Valeur (CHF)
Allocated fee à payer	1.098.000
Frais centraux du siège de Genève	
Processing Fees à payer	404.000
Frais de Back-Office du siège de Genève	
Impôt, taxes et TVA à payer	774.877
Frais généraux à payer	654.044
Dont:	
- Indemnités de départ	235.386
- Audit externe (Ernst & Young)	154.000
- Indemnités clientèle	74.756
- Chèques pour clients clôturés	60.244
- Ancien apporteur	50.600
- Honoraires juridiques	27.646
- Charges locatives	24.000
- Droit de garde siège	19.800
- Honoraires consultants	9.000
- Eau / électricité	6.000
- Télécom	-7.000
- Autres	-388

Détail des «Garanties Financières Octroyées»

Désignation	Valeur (CHF)
Garanties financières octroyées	0
Dont:	
- Cartes de crédit	
- Locatives	

Annexe 2 Liste des employés transférés

Conformément aux exigences de l'article 71 al. 1 lit. e de la LFus, les rapports de travail transférés d'UBP Succursale vers UBP Luxembourg sont:

Prénom et nom	Lieu de travail
- Francis Guerra	18, boulevard Royal - L- 2449 Luxembourg
- Christophe Albanese	18, boulevard Royal - L- 2449 Luxembourg
- Thierry André	18, boulevard Royal - L- 2449 Luxembourg
- Nathalie Feller	18, boulevard Royal - L- 2449 Luxembourg
- Brigitte Funk	18, boulevard Royal - L- 2449 Luxembourg
- Eric Lacoste	18, boulevard Royal - L- 2449 Luxembourg
- Corinne Liebisch	18, boulevard Royal - L- 2449 Luxembourg
- Mieke Vanwalleghem	18, boulevard Royal - L- 2449 Luxembourg

Signé: V. WALTREGNY, E. STILMANT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 décembre 2010. Relation: LAC/2010/53791. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010161302/289.

(100186287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Crossroad FCP-FIS, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le règlement de gestion coordonné au 23 novembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 3 décembre 2010.

Allegro S.à r.l.

Référence de publication: 2010161321/10.

(100186474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Chronos FCP-FIS, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le règlement de gestion coordonné au 1^{er} décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 3 décembre 2010.

Allegro S.à r.l.

Référence de publication: 2010161322/10.

(100186475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Marquisaat, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 60.562.

*Extrait des résolutions prises lors de
l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2010*

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur démissionnaire en date du 10 juin 2010.

Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010147924/16.

(100169557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Telimir Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.016.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.533.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the fourteenth of October.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette,

There appeared:

Knowledge Universe Learning Group LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its principal place of business at 1250 Fourth Street, Ste 550, Santa Monica, CA 90401, United States of America, registered with the Delaware Department of State, Division of Corporation under number 3839627,

here represented by Mr. Nicolas Cuisset, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Luxembourg, by virtue of a proxy established on October 12, 2010.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is currently the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg under the name of "Telimir Holding S.à r.l.", having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127533, established by a deed of Me Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, dated April 12, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1265 of June 26, 2007, and whose bylaws have been last amended by a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated June 28, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1014 of April 24, 2008.

II. The Company's share capital is fixed at one million sixteen thousand five hundred United States Dollars (USD 1.016.500,00) represented by one hundred and one million six hundred fifty thousand (101.650.000) shares with a nominal value of one United States Dollars cent (USD 0,01) each.

III. The appearing party is currently the sole owner of all the shares of the Company.

IV. The appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.

V. The appearing party, as the liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled or provisioned.

VI. The appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares that it assumes all the responsibilities and debts of the Company.

VII. The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred to its sole shareholder at their net book value, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown, in the same way as the latter was liable; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

VIII. The sole shareholder wholly and fully discharges the sole manager of the dissolved Company of its mandate as of today.

IX. The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five (5) years at the Company's former registered office.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present dissolution are estimated at approximately one thousand four hundred euro (€ 1,400.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the undersigned notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatorze octobre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

Knowledge Universe Learning Group LLC, une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son principal établissement au 1250 Fourth Street, Ste 550, Santa Monica, CA 90401, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Delaware Department of State, Division of Corporation sous le numéro 3839627,

ici représentée par M. Nicolas Cuisset, employé, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 octobre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est actuellement l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie en vertu du droit luxembourgeois sous la dénomination "Telimir Holding S.à r.l.", une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce

et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 127533, constituée suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, reçu en date du 12 avril 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1265 du 26 juin 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1014 du 24 avril 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à un million seize mille cinq cents Dollars Américains (USD 1.016.500,00) représenté par cent un million six cent cinquante mille (101.650.000) parts sociales, toutes d'une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune.

III. La comparante est actuellement propriétaire de l'intégralité des parts sociales de la Société.

IV. Par la présente la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

V. La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif connu de la Société est apuré ou provisionné.

VI. La comparante, en sa qualité de seul associé de la Société, déclare assumer les responsabilités et les dettes de la Société.

VII. L'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif à sa valeur nette comptable et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle, de la même manière que celle-ci y était tenue; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

VIII. L'associé unique donne décharge pleine et entière au gérant unique pour son mandat jusqu'à ce jour.

IX. Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'environ mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Senningerberg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connue du notaire soussigné par ses nom et prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Cuisset, Kesslerer

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 octobre 2010 Relation: EAC/2010/12572 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2010149888/108.

(100171858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Eurowest Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 110.289.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 21 octobre 2010 que:

1. La démission de CERTIFICA Luxembourg S.à r.l. avec effet au 20 août 2010, en tant que commissaire, a été acceptée.

2. Est élue, avec effet au 20 août 2010, en remplacement du commissaire démissionnaire:

- Réviconsult S.à r.l., ayant son siège social au 16, rue Jean l'aveugle, L-1148 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.013.

Le nouveau commissaire reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010147790/17.

(100169442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Altraplan Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 55.381.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 24 septembre 2010

En date du 24 septembre 2010, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Clive Malcolm GRIFFITHS de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 24 septembre 2010;

- de nommer Madame Germaine BRABANTS, née le 14 décembre 1965 à Liège, Belgique, ayant comme adresse professionnelle: 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2011;

- de nommer Monsieur Serge MOREL, né le 28 février 1965 à Clermont-Ferrand, France, ayant comme adresse professionnelle: 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2011.

Depuis lors, le conseil d'administration de la Société se compose des personnes suivantes:

Monsieur Thierry PORTÉ

Monsieur Paul WOLFF

Monsieur Michel WOLTER

Madame Germaine BRABANTS

Monsieur Serge MOREL

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration de la Société tenu en date du 24 septembre 2010

En date du 24 septembre 2010, le conseil d'administration de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Clive Malcolm GRIFFITHS de son mandat de délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 24 septembre 2010;

- de nommer Madame Germaine BRABANTS, née le 14 décembre 1965 à Liège, Belgique, ayant comme adresse professionnelle: 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, en tant que nouveau délégué à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

ALTRAPLAN LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2010148925/37.

(100171191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Euowest Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 110.289.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147791/10.

(100169443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Fairchild Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 96.317.

—
L'an deux mille dix, le vingt-neuf octobre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société FAIRCHILD PARTICIPATIONS SA, ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ci-après "la Société", constituée aux termes d'un

acte reçu par le notaire Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 30 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1189 du 12 novembre 2003,

Modifiée en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, soussigné, en date du 12 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2343 du 1^{er} décembre 2009,

La Société est immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 96.317.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Flora Gibert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire, et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Rachel Uhl, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le bureau ainsi constitué, le président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) euros chacune représentant l'intégralité du capital social de un million d'Euros (EUR 1.000.000.-) d'euros sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification du deuxième paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Les actions de la Société sont et resteront nominatives.»

2. Divers.

Résolution unique

L'Assemblée Générale décide de modifier le deuxième paragraphe de l'article 5 des statuts comme suit:

«Les actions de la Société sont et resteront nominatives.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de 1.000.- Euros.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 03 novembre 2010. Relation: LAC/2010/48074. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Référence de publication: 2010149711/44.

(100171979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Fairacre Eclipse (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 119.024.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant les gérants de la Société.

Monsieur Stuart Howard RUSSELL, gérant de catégorie A de la Société, a désormais son adresse professionnelle à Clearwater House, 4-7 Manchester Street, GB – W1U 3AE Londres, Royaume-Uni.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2010147793/14.

(100170191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Fairacre Eclipse (Lux) 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 119.256.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant les gérants de la Société.

Monsieur Leigh Harvey PERL, gérant de catégorie A de la Société, a désormais son adresse professionnelle à Clearwater House, 4-7 Manchester Street, GB – W1U 3AE Londres, Royaume-Uni.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2010147794/14.

(100170190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Family Office Services & Consultants S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 45, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 156.562.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Nous Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

IMACORP BUSINESS CENTRE S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 46706, ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl,

Ici représentée par son administrateur délégué, Monsieur Philippe CHANTEREAU, expert-comptable avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associée unique peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La société a pour objet l'intervention et l'assistance auprès de groupes familiaux ou de particuliers:

- en matière de régie administrative,
- en assistance au service de stratégies familiales.

La société a également pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société a encore pour objet l'administration de son patrimoine immobilier, notamment en ce qui concerne l'achat, la vente et la gestion d'immeubles propres.

En général, elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La Société prend la dénomination de "FAMILY OFFICE SERVICES & CONSULTANTS S.à r.l.", en abrégé: FOSC S.à.r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.
Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à quinze mille euros (€ 15.000,-), représenté par cent cinquante (150) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Le capital autorisé est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) qui sera représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le gérant ou le conseil de gérance est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme de parts sociales avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associée unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est calculée sur base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués par l'associée unique ou, selon le cas, les associés.

Les gérants peuvent voter par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre support écrit.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Les gérants ou des tiers sont autorisés à représenter un ou plusieurs autres gérants lors de réunions des gérants.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associée unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi modifiée du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associée unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même l'année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associée unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associée unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'associée unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associée unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, l'associée (ou les associés) se réfère(nt) à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

Souscription et libération

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par IMACORP BUSINESS CENTRE S.A., préqualifiée.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de quinze mille euros (€ 15.000,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.200.-

Résolutions de l'associé unique

Et à l'instant l'associée unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée Monsieur Angelo NEISELER, pensionné, né le 3 mai 1952 à Luxembourg, demeurant à L-1145 Luxembourg, 45, rue des Aubépines.

Le gérant pourra valablement engager la Société par sa seule signature.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1145 Luxembourg, 45, rue des Aubépines.

Déclaration

Le notaire a attiré l'attention du comparant, agissant dans les qualités telles que précisées ci-dessus, que la Société doit obtenir une autorisation d'établissement de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que le comparant reconnaît avoir reçu.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. CHANTEREAU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 novembre 2010. Relation: LAC/2010/48213. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Référence de publication: 2010149713/134.

(100172222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Fairacre Plus (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 124.589.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant les gérants de la Société.

Monsieur Stuart Howard RUSSELL, gérant de catégorie A de la Société, a désormais son adresse professionnelle à Clearwater House, 4-7 Manchester Street, GB – W1U 3AE Londres, Royaume-Uni.

Pour extrait
Pour la Société

Référence de publication: 2010147795/14.

(100170192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Fairacre Plus 1 (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 124.751.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant les gérants de la Société.

Monsieur Leigh PERL, gérant de catégorie A de la Société, a désormais son adresse professionnelle à Clearwater House, 4-7 Manchester Street, GB – W1U 3AE Londres, Royaume-Uni.

Pour extrait
Pour la Société

Référence de publication: 2010147796/14.

(100170193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Fairacre Plus 2 (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 124.617.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant les gérants de la Société.

Monsieur Leigh Harvey PERL, gérant de catégorie A de la Société, a désormais son adresse professionnelle à Clearwater House, 4-7 Manchester Street, GB – W1U 3AE Londres, Royaume-Uni.

Pour extrait
Pour la Société

Référence de publication: 2010147797/14.

(100170194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Indunet S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 42.496.

Les comptes annuels au 31/12/2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/11/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2010147860/12.

(100169805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Fairacre Properties (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 110.855.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant les gérants de la Société.

Monsieur Stuart Howard RUSSELL, gérant de catégorie A de la Société, a désormais son adresse professionnelle à Clearwater House, 4-7 Manchester Street, GB – W1U 3AE Londres, Royaume-Uni.

Pour extrait
Pour la Société

Référence de publication: 2010147798/14.

(100170200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Fairacre Properties (Lux) 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 110.854.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant les gérants de la Société.

Monsieur Leigh Harvey PERL, gérant de catégorie A de la Société, a désormais son adresse professionnelle à Clearwater House, 4-7 Manchester Street, GB – W1U 3AE Londres, Royaume-Uni.

Pour extrait
Pour la Société

Référence de publication: 2010147799/14.

(100170195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Fairacre Properties (Lux) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 110.859.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant les gérants de la Société.

Monsieur Leigh Harvey PERL, gérant de catégorie A de la Société, a désormais son adresse professionnelle à Clearwater House, 4-7 Manchester Street, GB – W1U 3AE Londres, Royaume-Uni.

Pour extrait
Pour la Société

Référence de publication: 2010147800/14.

(100170196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Mafex Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 41.330.

L'an deux mil dix, le vingt-et-un septembre.

Pardevant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "Mafex Holding S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe,

constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage le 20 août 1992, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 591 du 12 décembre 1992, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Alex WEBER prêté en date du 18 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 206 du 2 avril 1998 et suivant acte reçu par Maître Alex WEBER prêté en date du 8 avril 2002, publié au Mémorial C numéro 1032 du 5 juillet 2002,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 41330,

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Mademoiselle Chantai FONDEUR, employée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

La présidente nomme comme secrétaire Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nadine GLOESENER, employée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

A.- Renonciation au statut fiscal de société holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 et modification des statuts en vue d'une Soparfi

B.- Refonte complète des statuts. C- Divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix.

Unique Résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de renoncer au statut fiscal de société holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 et en conséquence de modifier les statuts de la société, en vue d'une Soparfi, qui auront la teneur suivante:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "MAFEX HOLDING S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Commune de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut:

- participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière;

- prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations;

- réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet;

- détenir des marques et brevets;

- réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cent soixante quinze mille euros (€ 175.000.-), représenté par sept mille (7.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne

aura été désignée comme propriétaire unique de l'action. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions. Une assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés déterminera la durée de l'autorisation, le nombre d'actions à racheter tout comme les contrevaleurs minimales et maximales.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Par dérogation à ce qui précède, le premier président est nommé par l'assemblée générale constitutive.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Si tous les administrateurs sont présents ou représentés lors d'une réunion du conseil d'administration et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, la réunion du conseil d'administration pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent, désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restant ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Tout administrateur peut participer aux réunions du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, tel qu'exigé par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ci-après "la Loi de 1915".

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 8. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la Loi de 1915.

Art. 9. Si la société a un administrateur unique, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques ou pour la représenter en justice.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut aussi donner des pouvoirs spéciaux ou déléguer la signature de certains actes à un ou plusieurs mandataires, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'associé unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier lundi du mois d'avril, à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le "formulaire") envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique, le président du conseil d'administration ou deux administrateurs, suivant le cas contenant les mentions suivantes en langue française ou anglaise:

- a) Le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) Le nombre d'actions qu'il détient;
- c) Chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) Une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) Une case pour chaque résolution à considérer;
- f) Une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) Une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) La signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) La déclaration suivante: "A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul. L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la société un jour au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la société, le vote exprimé dans le formulaire primera."

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, la réserve était entamée.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 18. La dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la Loi 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Les actionnaires déclarent que l'objet de la société à transformer ne couvre pas que la société se livrera à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.250 € .

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. FONDEUR; P. WEILER; N. GLOESENER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 septembre 2010.

Relation: LAC/2010/41262. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010150666/216.

(100171954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Indunet S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 42.496.

Les comptes annuels au 31/12/2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/11/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010147861/12.

(100169806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Fairacre Properties (Lux) 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 110.860.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant les gérants de la Société.

Monsieur Leigh Harvey PERL, gérant de catégorie A de la Société, a désormais son adresse professionnelle à Clearwater House, 4-7 Manchester Street, GB – W1U 3AE Londres, Royaume-Uni.

Pour extrait
Pour la Société

Référence de publication: 2010147801/14.

(100170197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Fairacre Properties (Lux) 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 114.306.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant les gérants de la Société.

Monsieur Leigh Harvey PERL, gérant de catégorie A de la Société, a désormais son adresse professionnelle à Clearwater House, 4-7 Manchester Street, GB – W1U 3AE Londres, Royaume-Uni.

Pour extrait
Pour la Société

Référence de publication: 2010147802/14.

(100170198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Fairacre Properties (Lux) 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 117.111.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant les gérants de la Société.

Monsieur Leigh Harvey PERL, gérant de catégorie A de la Société, a désormais son adresse professionnelle à Clearwater House, 4-7 Manchester Street, GB – W1U 3AE Londres, Royaume-Uni.

Pour extrait
Pour la Société

Référence de publication: 2010147803/14.

(100170199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Indunet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 42.496.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/11/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2010147862/12.

(100169839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

First Technology S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 75.648.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 09 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147805/10.

(100169800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Fitness Balance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 74.452.

En date du 20 octobre 2010, Gérard Becquer, avec adresse au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de son mandat de Gérant de la société Fitness Balance Sàrl, avec siège social au 7 A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 74 452.

Alter Domus, mandaté par le démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147806/13.

(100169502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

U.S. Fixed Income Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 67.053.

In the year two thousand and ten,

on the twenty-sixth day of the month of October.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an Extraordinary General Meeting (the "Meeting") of shareholders of "U.S. FIXED INCOME FUND MANAGEMENT COMPANY S.A." (R.C.S. Luxembourg, section B number 67 053), having its registered office in L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, incorporated by deed of the undersigned notary on 19th November 1998, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 8th December 1998, under number 887.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time by a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 09 October 2003, published in the Mémorial number 1261 of 27 November 2003.

The Meeting was opened in the chair with Mrs Samina LEBRUN, employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

who appointed as secretary Mrs Isabelle BELMON, employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mrs Nathalie CLEMENT, employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I.- The agenda of the present meeting is the following:

Agenda

- a) Liquidation of the Company;
- b) Appointment of "KPMG Advisory S.à r.l.", represented by Mr Eric COLLARD as liquidator of the Company and determination of his powers;
- c) Miscellaneous.

II.- The names of the shareholders present at the meeting or duly represented by proxy, the proxies of the shareholders represented, as well as the number of shares held by each shareholder, are set forth on the attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the board of the meeting and the notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith. The proxies given shall be initialled "ne varietur" by the members of the board of the meeting and by the notary and shall be attached in the same way to this document.

III.- The quorum (of present and represented shareholders) required by law is at least fifty per cent (50%) of the issued capital of the Company in respect of the items of the agenda and the resolutions have to be passed by the affirmative vote of at least two thirds (2/3) of the votes cast at the meeting.

IV.- Pursuant to the attendance list of the Company it appears, that out of four hundred and fifty (450) shares in issue and representing the entire subscribed capital of four hundred fifty thousand US Dollars (450'000.- USD), all such shares are present or represented at the present Meeting.

V.- Consequently the Meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda. After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

129776

First resolution

The Meeting resolves to proceed to the immediate dissolution of the Company and to pronounce its liquidation as of today.

Second resolution

The Meeting resolves to appoint as sole liquidator of the Company:

“KPMG Advisory S.à r.l.”, a company incorporated and existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 50 597), represented by Mr Eric COLLARD.

Third resolution

The Meeting resolves to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.
- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.
- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.
- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxy holder.

Out of the net proceeds of the liquidation, the liquidator is authorised and empowered to make at any time, in one port or in several ports, such distributions in cash as it deems fit, in accordance however with the provisions of the Luxembourg Company Act.

There being no further business, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereas, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the date indicated at the beginning thereof.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surnames, first names, civil statuses and residences, said persons appearing signed together with Us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix,
le vingt-six octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg, s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «U.S. FIXED INCOME FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.» (R.C.S. Luxembourg numéro B 67 053), ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 novembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 8 décembre 1998, sous le numéro 887.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 09 octobre 2003, publié au Mémorial numéro 1261 du 27 novembre 2003.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Samina LEBRUN, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Madame Isabelle BELMON, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand- Duché de Luxembourg,

L'Assemblée élit comme scrutateur Madame Nathalie CLEMENT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand- Duché de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- a) Liquidation de la Société;
- b) Nomination de KPMG Advisory S.à r.l.), représentée par Monsieur Eric COLLARD, en tant que liquidateur de la Société et détermination de ses pouvoirs;
- c) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par les

actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et par le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront par ailleurs annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III.- Que le quorum requis par la loi est d'au moins cinquante pour cent (50%) du capital émis de la Société pour les points à l'ordre du jour et que les résolutions doivent être prises par le vote affirmatif d'au moins deux tiers (2/3) des votes exprimés à l'assemblée.

IV.- Qu'il apparaît de la liste de présence mentionnée ci-avant, que sur les quatre cent cinquante (450) actions en circulation et représentant l'entière du capital social fixé à quatre cent cinquante mille US Dollars (450'000.- USD), toutes ces actions sont présentes ou représentées à l'assemblée.

V.- Qu'en conséquence ladite Assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de procéder à la dissolution immédiate de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme seul liquidateur de la Société:

"KPMG Advisory S.à r.l.", une société constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 50 597), représentée par Monsieur Eric COLLARD.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Des bénéfices nets de la liquidation, le liquidateur est autorisé à effectuer, à tout moment, en une ou plusieurs fois, toute distribution en espèces qu'il juge appropriée, eu égard cependant aux dispositions de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales. Aucun point n'étant plus soumis à l'Assemblée, celle-ci est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande des mêmes comparants faire foi en cas de divergences avec la version française.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. LEBRUN, I. BELMON, N. CLEMENT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13297. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010149221/139.

(100171440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Friederich, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 94-96, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 12.964.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 novembre 2010.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts-comptables et fiscaux

Référence de publication: 2010147817/13.

(100170042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Frégate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.652.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 21 octobre 2010 :

- Ancienne situation associée :

ECOREAL S.A.: 250 parts sociales

- Nouvelle situation associée :

Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5 524, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte : 250 parts sociales

Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Pour avis sincère et conforme

Pour Frégate Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010147807/17.

(100169824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

METROINVEST EUROPEAN ASSETS (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.984.

In the year two thousand and ten, on the fourth of November;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED

METROINVEST EUROPEAN ASSETS S.L., a company existing under the laws of Spain, having its registered office at Mestre Nicolau, 19, 08021 Barcelona, Spain, registered with the "Registre de la Chambre de Commerce de Barcelone" under number B373130 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr. Eric LECHAT, employee, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "METROINVEST EUROPEAN ASSETS (Luxembourg) S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138984, incorporated by deed enacted by M^e Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, on 23 May 2008, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1541 dated 20 June 2008, lastly amended by a deed enacted by M^e Martine SCHAEFFER, notary in Luxembourg, on 4 May 2010, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1244 dated 15 June 2010 (the "Company").

II.- That the 72,456 (seventy two thousand four hundred and fifty six) shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five Euros) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Conversion of the existing seventy two thousand four hundred and fifty six (72,456) share quotas with a par value of EUR 125 (one hundred twenty-five Euros) each into 9,057,000 (nine million fifty-seven thousand) share quotas with a

par value of 1 EUR (one Euro), so that the existing capital of nine million fiftyseven thousand Euros (EUR 9,057,000) is represented by 9,057,000 (nine million fifty-seven thousand) share quotas with a par value of 1 EUR (one Euro).

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 15,215,244 (fifteen million two hundred fifteen thousand and two hundred and forty four Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 9,057,000 (nine million fifty-seven thousand Euros) to EUR 24,272,244 (twenty four million two hundred seventy-two thousand and two hundred and forty four Euros) by the issuance of 15,215,244 (fifteen million two hundred fifteen thousand and two hundred and forty four) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, in favour of METROINVEST EUROPEAN ASSETS S.L.;

4. Subscription by METROINVEST EUROPEAN ASSETS S.L. of the 15,215,244 (fifteen million two hundred fifteen thousand and two hundred and forty four) new shares by way of a contribution in cash to the Company;

5. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 4,955,174 (four million nine hundred fifty five thousand and one hundred and seventy four Euros) so as to raise it from its current amount EUR 24,272,244 (twenty four million two hundred seventy-two thousand and two hundred and forty four Euros) to EUR 29,227,418 (twenty nine million two hundred twentyseven thousand and four hundred eighteen Euros) by the issuance of 4,955,174 (four million nine hundred fifty five thousand and one hundred and seventy four) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, in favour of METROINVEST EUROPEAN ASSETS S.L.;

6. Subscription by METROINVEST EUROPEAN ASSETS S.L. of the 4,955,174 (four million nine hundred fifty five thousand and one hundred and seventy four) new shares by way of a contribution in cash to the Company;

7. New composition of the shareholding of the Company;

8. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

9. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives his right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to convert the existing seventy two thousand four hundred and fifty six (72,456) share quotas with a par value of EUR 125 (one hundred twenty-five Euros) each into 9,057,000 (nine million fifty-seven thousand) share quotas with a par value of 1 EUR (one Euro), so that the existing capital of nine million fifty-seven thousand Euros (EUR 9,057,000) is represented by 9,057,500 (nine million fifty-seven thousand) share quotas with a par value of 1 EUR (one Euro), and it is resolved to exchange the existing seventy two thousand four hundred and fifty six (72,456) share quotas with a par value of EUR 125 (one hundred twenty-five Euros) each against 9,057,000 (nine million fifty-seven thousand) share quotas with a par value of 1 EUR (one Euro).

Third resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 15,215,244 (fifteen million two hundred fifteen thousand and two hundred and forty four Euros), being the equivalent of GBP 13,328,000 (thirteen million three hundred and twenty eight thousand British Pounds) in accordance with the exchange rate of 1.1416 available on Oanda website on 2 November 2010 so as to raise it from its current amount of EUR 9,057,000 (nine million fifty-seven thousand and five hundred Euros) to EUR 24,272,244 (twenty four million two hundred seventy-two thousand and two hundred and forty four Euros) by the issuance of 15,215,244 (fifteen million two hundred fifteen thousand and two hundred and forty four) new shares, (the "New Shares"), with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, to be fully paid up through a contribution in cash by the Sole Shareholder.

Fourth resolution:

It is resolved to accept the subscription and payment by the Sole Shareholder of the New Shares (the "Contribution").

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by M^e Eric LECHAT, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New Shares in the Company and to pay them up by the Contribution.

Evidence of the contributions' existence

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Fifth resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 4,955,174 (four million nine hundred fifty five thousand and one hundred and seventy four Euros), so as to raise it from its current amount of to EUR 24,272,244 (twenty four million two hundred seventy-two thousand and two hundred and forty four Euros to EUR 29,227,418 (twenty nine million two hundred twenty-seven thousand and four hundred eighteen Euros) by the issuance of 4,955,174 (four million nine hundred fifty five thousand and one hundred and seventy four) new shares, (the "New Shares"), with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, to be fully paid up through a contribution in cash by the Sole Shareholder.

Sixth resolution:

It is resolved to accept the subscription and payment by the Sole Shareholder of the New Shares (the "Contribution").

Intervention -Subscription -Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mr. Eric LECHAT, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New Shares in the Company and to pay them up by the Contribution.

Evidence of the contributions' existence

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Seventh resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- METROINVEST EUROPEAN ASSETS S.L.: 29,227,418 (twenty nine million two hundred twenty-seven thousand and four hundred eighteen) shares.

The notary acts that the 29,227,418 (twenty nine million two hundred twentyseven thousand and four hundred eighteen) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Eighth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 6 of the Company's articles of association so that to read as follows:

" **Art. 6.** The capital is set at twenty nine million two hundred twenty-seven thousand and four hundred eighteen Euros (EUR 29,227,418) divided into twenty nine million two hundred twenty-seven thousand and four hundred eighteen (29,227,418) share quotas of one Euro (EUR 1) each."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately eight thousand five hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatre novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU

METROINVEST EUROPEAN ASSETS S.L., une société existante selon les lois d'Espagne, ayant son siège social à Mestre Nicolau, 19, 080201 Barcelone, Espagne, enregistrée au Registre de la Chambre de Commerce de Barcelone sous le numéro B373130 ("Associé Unique"),

ici représentée par Monsieur Eric LECHAT, employé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée de la manière décrite ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associée unique de "METROINVEST EUROPEAN ASSETS (Luxembourg) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B138984, constituée par acte notarié reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, le 23 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1541 du 20 juin 2008, modifié pour la dernière fois par un acte notarié reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, le 4 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1244 du 15 juin 2010 (la "Société").

II.- Que les 72.456 (soixante-douze mille quatre cent cinquante-six) parts sociales d'une valeur nominale de 125 EUR (cent vingt-cinq euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de tous les points inscrits à l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Conversion des soixante-douze mille quatre cent cinquante-six (72.456) parts sociales existantes avec une valeur nominale de 125,-EUR (cent vingt-cinq euros) chacune en neuf millions cinquante-sept mille (9.057.000) parts sociales avec une valeur nominale de 1,-EUR (un euro), de façon à ce que le capital actuel de neuf millions cinquante-sept mille euros (9.057.000,-EUR) est représenté par neuf millions cinquante-sept mille (9.057.000) parts sociales avec une valeur nominale de 1,-EUR (un euro);

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 15.215.244, EUR (quinze millions deux cent quinze mille deux cent quarante-quatre euros) pour le porter de son montant actuel de 9.057.000,-EUR (neuf millions cinquante-sept mille euros) à 24.272.244,-EUR (vingt-quatre millions deux cent soixante-douze mille deux cent quarante-quatre euros), par l'émission 15.215.244 (quinze millions deux cent quinze mille deux cent quarante-quatre) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1, EUR (un euro) chacune, au profit de METROINVEST EUROPEAN ASSETS S.L.,

4. Souscription par METROINVEST EUROPEAN ASSETS S.L. de 15.215.244 (quinze millions deux cent quinze mille deux cent quarante-quatre) nouvelles parts sociales par voie d'apport en numéraire à la Société;

5. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 4.955.174, EUR (quatre millions neuf cent cinquante-cinq mille cent soixante-quatorze euros) pour le porter de son montant actuel de 24.272.244,-EUR (vingt-quatre millions deux cent soixante-douze mille deux cent quarante-quatre euros) à 29.227.418, EUR (vingt-neuf millions deux cent vingt-sept mille quatre cent dix-huit euros), par l'émission de 4.955.174 (quatre millions neuf cent cinquante-cinq mille cent soixante-quatorze) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune, au profit de METROINVEST EUROPEAN ASSETS S.L.,

6. Souscription par METROINVEST EUROPEAN ASSETS S.L. de 4.955.174 (quatre millions neuf cent cinquante-cinq mille cent soixante-quatorze) nouvelles parts sociales par voie d'apport en numéraire à la Société;

7. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

8. Modification consécutive de l'article 6 des statuts de la Société; et

9. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte en conséquence de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé de convertir les soixante-douze mille quatre cent cinquante-six (72.456) parts sociales existantes avec une valeur nominale de 125,-EUR (cent vingt-cinq euros) chacune en neuf millions cinquante-sept mille (9.057.000) parts sociales avec une valeur nominale de 1,-EUR (un euro), de façon à ce que le capital actuel de neuf millions cinquante-sept mille euros (9.057.000,-EUR) est représenté par neuf millions cinquante-sept mille cinq cents (9.057.000) parts sociales avec une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) et il est décidé d'échanger les cent soixante-douze mille quatre cent cinquante-six (72.456) parts sociales existantes avec une valeur nominale de 125,-EUR (cent vingt-cinq euros) chacune contre neuf millions cinquante-sept mille (9.057.000) parts sociales avec une valeur nominale de 1,-EUR (un euro).

Troisième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 15.215.244,-EUR (quinze millions deux cent quinze mille deux cent quarante-quatre euros), correspondant à 13.328.000,-GPB (treize millions trois cent vingt-huit mille Livres Sterling) suivant le taux de conversion de 1,1416 disponible sur le site internet Oanda le 2 novembre 2010, pour le porter de son montant actuel de 9.057.000 EUR (neuf millions cinquante-sept mille euros) à 24.272.244,-EUR (vingt-quatre millions deux cent soixante-douze mille deux cent quarante-quatre euros), par l'émission de 15.215.244 (quinze millions deux cent quinze mille deux cent quarante-quatre) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune, (les "Nouvelles Parts Sociales"), devant être libérée par voie d'apport en numéraire par l'Associé Unique.

Quatrième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales (l' "Apport").

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représentée par Monsieur Eric LECHAT, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales de la Société et les libérer en totalité par l'Apport.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Cinquième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 4.955.174,-EUR (quatre millions neuf cent cinquante-cinq mille cent soixante-quatorze euros) pour le porter de son montant actuel de 24.272.244,-EUR (vingt-quatre millions deux cent soixante-douze mille deux cent quarante-quatre euros) à 29.227.418,-EUR (vingt-neuf millions deux cent vingt-sept mille quatre cent dix-huit euros), par l'émission de 4.955.174 (quatre millions neuf cent cinquante-cinq mille cent soixante-quatorze) nouvelles parts sociales (les "Nouvelles Parts Sociales") d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune, devant être libérée par voie d'apport en numéraire par l'Associé Unique.

Sixième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales (l' "Apport").

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représentée par Monsieur Eric LECHAT, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales de la Société et les libérer en totalité par l'Apport.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Septième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, la participation au capital social de la Société est désormais composée de:

- METROINVEST EUROPEAN ASSETS S.L.: 29.227.418 (vingt-neuf millions deux cent vingt-sept mille quatre cent dix-huit) parts sociales.

Le notaire établit que les 29.227.418 (vingt-neuf millions deux cent vingt-sept mille quatre cent dix-huit) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Huitième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport étant totalement réalisé, il est unanimement décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin d'être lu comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de vingt-neuf millions deux cent vingt-sept mille quatre cent dix-huit euros (29.227.418,-EUR), représenté par 29.227.418 (vingt-neuf millions deux cent vingt-sept mille quatre cent dix-huit) parts sociales de un euro (1,-EUR) chacune."

Coûts

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit mille cinq cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. LECHAT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 novembre 2010. LAC/2010/49010. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Référence de publication: 2010149123/253.

(100171410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Foratec International Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 56.633.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010147815/9.

(100169723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Carabus Shipping Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 53, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 76.041.

L'an deux mille dix.

Le quatorze octobre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Robert Jongboer, capitaine de navigation, né à Venlo (Pays-Bas), le 19 janvier 1952, demeurant à 53, Gruuss-Strooss, L-9991 Weiswampach;

2.- Madame Annie De Schepper, commissionnaire en transport, née à Niel (Belgique), le 06 novembre 1955, demeurant professionnellement à Robani BVBA, Rietlaan 10, B-3650 Dilsen.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée CARABUS SHIPPING S. à r.l., avec siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 76.041,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 12 mai 2000, publié au Mémorial C numéro 698 du 27 septembre 2000,

dont le capital social a été converti en euros aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé, en date du 18 décembre 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 619 du 20 avril 2002.

dont le capital social de DOUZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS ET SOIXANTE-HUIT CENTS (€ 12.394,68), représenté par DIX (10) PARTS SOCIALES sans désignation de valeur nominale est réparti comme suit:

1.- Monsieur Robert Jongboer, prénommé, CINQ PARTS SOCIALES	5
2.- Madame Annie De Schepper, prénommée, CINQ PARTS SOCIALES	5
TOTAL: DIX PARTS SOCIALES	10

Lesquels comparants prient le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, à L-9991 Weiswampach, 53, Gruuss-Strooss, de sorte que la première phrase de l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. 1^{ère} phrase. Le siège social de la société est établi à Weiswampach.

2. Les alinéas deux et suivants de l'article cinq (5) des statuts sont supprimés de sorte que l'article cinq (5) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à DOUZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS ET SOIXANTE-HUIT CENTS (€ 12.394,68), représenté par DIX (10) PARTS SOCIALES sans désignation de valeur nominale.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et près lecture faite et interprétation donné aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Jongboer, De Schepper, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12571. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010149656/45.

(100171859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Formula G, Société Anonyme.

Siège social: L-5811 Fentange, 136, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 103.569.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2010147816/14.

(100170125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

G.N. Research S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 114.822.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 25 octobre 2010

Première résolution

L'Assemblée décide de renouveler avec effet au 2 février 2010 les mandats des administrateurs Monsieur Lucio Maria APOLLONJ GHETTI, Président du Conseil d'Administration de la société, administrateur de sociétés, résidant à Loc. V° Cavallini - Quercialta, n° 87, 58014 Mandano (GR), Italie, Monsieur Paolo RIGHETTI, administrateur de sociétés, résidant à Via Corso d'Italia, n° 29, 00189 Rome, Italie, Monsieur Daniel JULIEN, administrateur de sociétés, demeurant 2513 Lake avenue, Miami Beach, Floride 33140, USA, Madame Nathalie REHM, employée privée, demeurant professionnellement 11, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Monsieur Michel PESCHARD, administrateur de sociétés, demeurant 13, Rue de Saint Germain, Mareil, Marly (France) et Monsieur Laurent JOLY, employé privé, demeurant professionnellement au 11, Avenue Emile Reuter, L 2420 Luxembourg, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

L'Assemblée prend acte du changement d'adresse de Monsieur Lucio Maria Apollonj Ghetti de son ancienne adresse sise Via Panisperna n° 63, 00184 Rome (Italie) à sa nouvelle adresse sise Loc. V° Cavallini - Quercialta, n° 87, 58014 Manciano (GR), Italie.

L'Assemblée décide de renouveler avec effet au 2 février 2010 le mandat en tant que Commissaire aux Comptes de la société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GN RESEARCH S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2010149027/27.

(100171419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Galen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9557 Wiltz, 11, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 93.909.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010147827/9.

(100169518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

EHHS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 156.567.

—
STATUTES

In the year two thousand ten, on the fifth day of November.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Baupost Private Investments A-1, L.L.C., having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (Baupost Private Investments A-1);

Baupost Private Investments B-1, L.L.C., having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (Baupost Private Investments B-1);

Baupost Private Investments C-1, L.L.C., having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (Baupost Private Investments C-1);

Baupost Private Investments BVII-1, L.L.C., having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (Baupost Private Investments BVII-1);

HB Cayman Limited, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO BOX 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (HB Cayman);

PB Cayman Limited, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO BOX 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (HB Cayman);

YB Cayman Limited, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO BOX 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (HB Cayman);

BVP-I Cayman V Limited, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO BOX 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (BVP-I Cayman V);

BVP-III Cayman V Limited, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO BOX 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (BVP-III Cayman V); and

BVP-IV Cayman III Limited, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO BOX 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (BVP-IV Cayman III).

All are here represented by Mr. Christian DOSTERT, employee, professionally residing at 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on November 3, 2010, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, represented as said before, have required the officiating notary to enact the deed of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to establish as follows:

Art. 1. There is formed a private limited liability Company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member Company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including

the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name “EHHS S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) divided into ONE MILLION TWO HUNDRED FIFTY THOUSAND (1,250,000) share quotas of ONE CENT (0.01 EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (“conseil de gérance”).

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The articles of the Company thus having been established, the 1,250,000 shares have been subscribed by the members of the Company as follows:

Baupost Private Investments A-1, L.L.C.	57,500 shares
Baupost Private Investments B-1, L.L.C.	24,500 shares
Baupost Private Investments C-1, L.L.C.	143,125 shares
Baupost Private Investments BVII-1, L.L.C.	80,875 shares
HB Cayman Limited	65,375 shares
PB Cayman Limited	12,375 shares
YB Cayman Limited	23,625 shares
BVP-I Cayman V Limited	44,625 shares
BVP-III Cayman V Limited	22,625 shares

BVP-IV Cayman III Limited	775,375 shares
Total:	1,250,000 shares

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) is now available to the Company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Transitory provision

The first financial year shall begin on the date of the present deed and finish on December 31st, 2011.

Extraordinary general meeting

The aforementioned appearing parties, representing the totality of the subscribed capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

1) The Company will be administered by one manager:

“LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.”, a Luxembourg public limited company, having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés) under the number B 37974;

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the Company by its sole signature.

2) The registered office is established in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le cinq novembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

Baupost Private Investments A-1, L.L.C., ayant son siège social au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (Baupost Private Investments A-1);

Baupost Private Investments B-1, L.L.C., ayant son siège social au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (Baupost Private Investments B-1);

Baupost Private Investments C-1, L.L.C., ayant son siège social au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (Baupost Private Investments C-1);

Baupost Private Investments BVII-1, L.L.C., ayant son siège social au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (Baupost Private Investments BVII-1);

HB Cayman Limited, ayant son siège social au Maples Corporate c/o Services Limited, PO BOX 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (HB Cayman);

PB Cayman Limited, ayant son siège social au Maples Corporate c/o Services Limited, PO BOX 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (HB Cayman);

YB Cayman Limited, ayant son siège social au Maples Corporate c/o Services Limited, PO BOX 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (HB Cayman);

BVP-I Cayman V Limited, ayant son siège social au Maples Corporate c/o Services Limited, PO BOX 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (BVP-I Cayman V);

BVP-III Cayman V Limited, ayant son siège social au Maples Corporate c/o Services Limited, PO BOX 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (BVP-III Cayman V); et

BVP-IV Cayman III Limited, ayant son siège social au Maples c/o Corporate Services Limited, PO BOX 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (BVP-IV Cayman III).

Toutes sont ici représentées par Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 3 novembre 2010, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "EHHS S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE (1.250.000) parts sociales de UN EUROCENT (0,01 EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les 1.250.000 parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

Baupost Private Investments A-1, L.L.C.	57.500 parts sociales
Baupost Private Investments B-1, L.L.C.	24.500 parts sociales
Baupost Private Investments C-1, L.L.C.	143.125 parts sociales
Baupost Private Investments BVII-1, L.L.C.	80.875 parts sociales
HB Cayman Limited	65.375 parts sociales
PB Cayman Limited	12.375 parts sociales
YB Cayman Limited	23.625 parts sociales
BVP-I Cayman V Limited	44.625 parts sociales
BVP-III Cayman V Limited	22.625 parts sociales
BVP-IV Cayman III Limited	775.375 parts sociales
Total:	1.250.000 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et finira le 31 décembre 2011.

Assemblée générale extraordinaire

Les parties comparantes pré-mentionnées, représentant la totalité du capital social et se considérant comme étant valablement convoqués, déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire et prennent les résolutions suivantes à l'unanimité:

1) La Société est administrée par un gérant:

“LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.”, une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37974.

2) Le siège social est établi à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 novembre 2010. LAC/2010/49036. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Référence de publication: 2010149696/369.

(100172268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Grosso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange, 136, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 21.765.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2010147829/14.

(100170126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

H.M. Kapteijns Pensioen B.V./S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 150.010.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010147830/10.

(100170142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Helarb C.C.N. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 100.605.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010147836/10.

(100169921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Iliade Développement S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 5.233.700,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 89.924.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que l'un des Associés de Iliade Développement S.à r.l., à savoir Monsieur Gerardus Silvester Adrianus Jozef VERDONKSCHOT, détenteur de 4.169 parts sociales demeurant jusqu'alors au 18, Binnenveld à B-2400 Balen a changé d'adresse, et réside désormais Bosdreef 8 à B-2360 Oud Turnhout.

Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010147843/15.

(100169579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.
